

Vaud

Une route semée d'embûches avant de voir Christoph Blocher

ASILE Une délégation rencontrera le conseiller fédéral pour tenter de trouver une solution au groupe des «523». Reste à savoir quand se rendre à Berne et avec quel mandat.

JEAN-MICHEL JACOT-DESCOMBES

Publié le 20 janvier 2006



Jean-François Leuba / F. Cella

Au terme de la séance du Grand Conseil mardi, tout paraissait simple. Une délégation vaudoise, composée de représentants du Conseil d'Etat et de députés, irait à Berne pour défendre la régularisation des requérants d'asile déboutés. Mercredi, le Gouvernement vaudois donnait son accord et le soir même, à la télévision, Christoph Blocher se déclarait prêt à recevoir ce petit monde.

Mais tout n'est pas si simple. Ni sur la forme ni sur le fond. Les discussions s'annoncent serrées avant de savoir comment se concrétisera la rencontre avec le conseiller fédéral réputé apprécier des interlocuteurs bien préparés.

Mardi, les députés ont donc approuvé en première lecture le décret Melly, qui prévoit notamment l'abandon des mesures de contrainte contre les requérants. Mais qui ouvre aussi la voie à une nouvelle négociation avec Berne. Et c'est là qu'apparaît un premier élément de discord: faut-il aller négocier avant le second débat sur le décret Melly ou après sa probable acceptation? Pour l'heure, on sait déjà que l'objet ne figurera pas à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain, selon une décision prise hier par le bureau du Grand Conseil (lire ci-contre).

En revanche, les groupes politiques siégeront en matinée pour se déterminer sur la suite à donner à cette affaire. Deux camps s'opposent déjà. Mardi, la gauche semblait particulièrement favorable à l'option de terminer le décret avant de se rendre à Berne. C'était notamment le cas des populistes. Du côté des socialistes, on semble depuis avoir changé quelque peu son fusil d'épaule, en jugeant «pas inintéressante» l'option de la visite entre les deux débats. Une position affirmée par la droite dès le début, y compris l'UDC.

Autre élément de tension, le mandat confié à la future délégation. «Négocier avec Berne ne signifie pas régulariser tout le monde», estime l'UDC Jean-Pierre Grin. A gauche, on ne l'entend pas de cette oreille. «Il est exclu de pratiquer de nouveau le saucissonnage, note Josiane Aubert, présidente des socialistes vaudois. Nous serons intransigeants.» Sa position est désormais partagée par des députés de droite comme le libéral Philippe Leuba et le radical Michel Mouquin, qui lance: «Au point où on en est, il faut tous les régulariser. Mais sans voter le décret, sous peine de créer un précédent.» Enfin, les députés devront encore se mettre d'accord sur la composition même de la délégation.

«Le plus important maintenant est de s'entendre sur ce que l'on dira à Berne»

GRÉGOIRE NAPPEY



Photo ARC

- **Christiane Jaquet-Berger, vous présidez le Grand Conseil et donc son Bureau, qui a siégé hier. Pourquoi avoir choisi de reporter le second débat sur le décret Melly?**
- Le Bureau, composé de la présidente, des deux vice-présidents, des scrutateurs et de leurs suppléants, souhaite que chaque groupe politique puisse réfléchir tranquillement aux modalités d'une délégation envoyée à Berne. Certes, tout le monde est d'accord sur le principe de la démarche; mais le plus important avant de parler de sa composition est de s'entendre sur le fond, sur ce que l'on veut aller dire à Christoph Blocher.
- **Votre parti, le POP, aurait préféré que la deuxième lecture ait lieu le plus vite possible, afin que le décret ne perde pas de son poids politique.**
- Oui, je m'oppose à l'avis de l'essentiel de la gauche. Il se trouve qu'il y a une ouverture claire du Conseil d'Etat en faveur d'une nouvelle négociation avec la Confédération: ne la mettons donc pas en danger. Comme présidente du Parlement, je ne peux pas prendre ce risque.
- **Il faut donc que le Parlement, avec ses nombreuses tendances, se mette d'accord avant d'essayer de s'entendre avec le gouvernement, qui sera aussi de la délégation.**
- Chacun semble désormais s'entendre en faveur d'un traitement politique et non juridique de la crise. En revanche, on ne sait pas très bien ce que l'on va faire. Le tout est de ne pas prendre n'importe quelle décision dans l'urgence. Contrairement à ce que laissait entendre hier le communiqué du Conseil d'Etat, la marche à suivre n'est pas acquise. C'est au Parlement maintenant de donner son avis. Raison pour laquelle j'interprète la démarche du Conseil d'Etat comme une proposition faite au Grand Conseil.